



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint

des

Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds

sur le

Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-DIXIEME REUNION
WASHINGTON, D.C. – 2 OCTOBRE 2004**

DC/S/2004-0040(F)

2 Octobre 2004

Déclaration de

**S.E. Monsieur Fathallah Oualalou
Ministre des Finances et de la Privatisation
Royaume du Maroc**

**pour l’Afghanistan, l’Algérie, le Ghana, la République Islamique d’Iran,
l’Iraq, le Maroc, le Pakistan, et la Tunisie**

**SOIXANTE DIXIEME REUNION
DU COMITE DE DEVELOPPEMENT
WASHINGTON – 2 OCTOBRE 2004**

**DECLARATION
DE MONSIEUR FATHALLAH OUALALOU
MINISTRE DES FINANCES ET DE
LA PRIVATISATION
ROYAUME DU MAROC**

**POUR L'AFGHANISTAN, L'ALGERIE, LE GHANA,
LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, L'IRAQ,
LE MAROC, LE PAKISTAN, ET LA TUNISIE**

La 70ème réunion de notre Comité intervient dans un contexte marqué par la consolidation de la reprise de l'économie mondiale comme en témoigne la hausse de la production industrielle et de l'investissement ainsi que la progression des flux commerciaux. Ainsi, d'après les estimations du FMI, la croissance mondiale devrait atteindre 5% en 2004 et 4,3% en 2005 tirée notamment par la forte croissance aux USA et au Japon et par la reprise de l'activité économique en Europe.

Dans les pays en développement la croissance devrait augmenter à environ 6,5%, découlant d'un rythme soutenu de croissance des pays d'Asie de l'Est et du Sud, d'une accélération de la croissance des pays d'Amérique latine et d'une augmentation du taux de croissance en Afrique subsaharienne.

Toutefois, malgré ces perspectives de croissance favorables, la situation économique de la majorité des pays en développement demeure précaire compte tenu, notamment, de l'ampleur de la pauvreté dans ces pays et de leur vulnérabilité aux chocs exogènes comme en témoigne la flambée actuelle des prix du pétrole dont les répercussions négatives sur les pays non producteurs de pétrole pourraient s'avérer importantes.

Une telle situation interpelle la communauté internationale dont la coopération devrait être intensifiée si l'on veut instaurer une économie mondiale forte, solidaire et enrichissante pour tous.

Une telle action passe par la poursuite des efforts visant à relever le niveau de l'aide et à améliorer son efficacité pour atteindre les objectifs du Millénaire, à renforcer le climat d'investissement et développer l'infrastructure pour promouvoir la croissance dans les pays en développement et assurer la soutenabilité à moyen long terme de leur dette.

De même l'atteinte des Objectifs du Millénaire nécessite une meilleure représentativité desdits pays au sein des institutions de Bretton Woods.

1. L'efficacité de l'aide et les modalités de financement des actions pour atteindre les objectifs du Millénaire

La mobilisation des moyens de financement adéquats est un élément clé de la réalisation des Objectifs du Millénaire qui sont une préoccupation centrale de notre Comité.

Le rapport établi par la Banque et le Fonds à l'attention de ce Comité relate un certain nombre de réalités alarmantes notamment l'impossibilité pour une grande partie des pays en développement d'atteindre à l'horizon 2015 les objectifs du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté, d'éducation et de santé.

Pour cette raison l'ensemble de la Communauté internationale devrait redoubler d'efforts en vue d'honorer les engagements pris à l'occasion des différentes rencontres internationales et notamment à Monterrey pour renforcer le niveau de l'aide au développement.

Les pays développés ont, dans ce cadre, un rôle crucial à jouer à travers la concrétisation rapide de l'objectif fixé par les Nations Unies d'augmenter l'aide publique au développement à 0,7% du PNB des pays donateurs.

L'amélioration de l'efficacité de cette aide devrait être également un souci majeur aussi bien des pays donateurs que des pays bénéficiaires car la seule augmentation du volume de l'aide n'est pas suffisante.

En effet, les pays donateurs devraient intensifier leurs efforts visant l'harmonisation et la simplification de leurs procédures opérationnelles en vue notamment de réduire le coût de mobilisation de l'aide par les pays bénéficiaires. A cet effet, les pays donateurs devraient relever le défi de traduire rapidement en actions concrètes les dispositions de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et celle de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats.

Le renforcement de l'efficacité d'utilisation de l'aide passe également par la mise en place de mécanismes de mobilisation novateurs de cette aide et le renforcement de son rôle de catalyseur.

A cet égard, nous réitérons notre soutien aux efforts des différents partenaires de développement visant à explorer de nouvelles opportunités en vue d'accélérer la mobilisation des ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs du Millénaire et particulièrement la « Facilité Financière Internationale » qui consiste en la mobilisation de ressources additionnelles sur le marché financier international sur la base de garanties offertes par les pays donateurs sous forme d'engagements fermes de contributions ultérieures. Du fait que ce mécanisme semble techniquement réalisable, nous appelons la Banque mondiale et le FMI à en approfondir l'analyse en vue de clarifier les aspects relatifs à ses avantages et inconvénients et pour permettre la levée des contraintes juridiques et budgétaires entravant son opérationnalisation rapide.

Nous notons également avec intérêt les propositions du groupe de travail sur les nouvelles contributions internationales. Bien que le principe de l'institution d'une taxe mondiale pour le financement du développement se heurte à des difficultés conceptuelles et pratiques, aucune piste pour réunir les ressources financières nécessaires en vue de réaliser les objectifs du Millénaire et pour favoriser la croissance des pays en développement ne devrait être négligée.

2. Le renforcement des bases de la croissance et le développement du secteur privé : le climat d'investissement et le développement de l'infrastructure

L'expérience de plusieurs pays en développement a démontré que des liens directs existent entre l'amélioration du climat d'investissement et la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté.

Nous sommes, en effet, tous ensemble, conscients que le développement du secteur privé requiert un environnement des affaires sain et attractif caractérisé notamment par l'existence d'un cadre macroéconomique stable, d'un environnement sectoriel assaini et, en particulier,

d'un système financier local développé afin que les ressources nécessaires soient mobilisées et que l'allocation optimale de ces ressources soit réalisée en vue de favoriser la croissance économique et contribuer à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois.

Les pays en développement doivent en conséquence placer l'amélioration du climat de l'investissement comme l'une des priorités absolues de leurs politiques nationales.

Dans ce cadre ces pays sont appelés à intensifier davantage leurs efforts en matière de renforcement de la démocratie et de mise en œuvre de réformes structurelles ainsi que de promotion de la bonne gouvernance.

Les institutions multilatérales de développement et, en particulier, la Banque mondiale sont appelées à apporter leur appui aux efforts des pays en développement pour améliorer l'environnement institutionnel et juridique des entreprises, et notamment des PME, faciliter leur accès au financement et lever les obstacles entravant l'exercice normal de leurs activités productives.

De même, nous appelons les différentes institutions du Groupe de la Banque, à savoir la BIRD, l'IDA, la SFI et MIGA, à revoir leurs cadres institutionnels d'intervention et réorienter leurs politiques respectives dans le sens d'une intégration plus prononcée des exigences de l'amélioration de l'environnement de l'investissement dans les pays en développement.

D'un autre côté, nous ne devons pas perdre de vue l'importance de la libéralisation du commerce pour le renforcement du climat d'investissement.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la relance intervenue en juillet dernier à Genève du cycle de négociations de DOHA et nous appelons, encore une fois, les pays développés à saisir cette opportunité pour aller de l'avant sur le plan de la mise en place d'un système commercial multilatéral équitable prenant en considération les besoins des pays en développement en vue de faire du commerce mondial un véritable levier de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

Les pays développés devraient, à cet effet, réduire substantiellement les barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent encore l'accès à leurs marchés des biens et services originaires des pays en développement ainsi que les subventions agricoles.

L'amélioration du climat d'investissement nécessite par ailleurs la mise en place d'une infrastructure adéquate permettant la réduction du coût de transaction pour les entreprises et favorisant l'accès des populations pauvres à des services de base de bonne qualité.

A cet égard, nous soutenons les efforts de la Banque dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'infrastructure et nous estimons qu'à travers ce plan d'action, la Banque a envoyé des signaux clairs tant à ses équipes, qu'à ses clients et partenaires quant à la centralité du rôle de l'infrastructure dans l'agenda du développement et la réalisation des objectifs du Millénaire.

La Banque est appelée à intensifier ses efforts pour accélérer la mise en œuvre de ce Plan d'action et augmenter sensiblement ses interventions dans le domaine des infrastructures y compris le travail de diagnostic, de diffusion du savoir et les conseils apportés aux pays en développement. Un tel objectif devrait être recherché notamment à travers la mise en valeur de l'expérience importante de notre institution dans le domaine du financement de l'infrastructure, la préservation de son avantage comparatif en termes d'expertise technique, la simplification des procédures et l'amélioration du coût de ses ressources.

Nous considérons que la question du financement de l'infrastructure et les contraintes budgétaires que connaissent les pays en développement dans ce domaine méritent une attention particulière de la part de notre Comité sachant que les estimations de la Banque montrent qu'il faut doubler le volume du financement de l'infrastructure pour atteindre les objectifs du Millénaire. Nous notons avec intérêt l'expérience pilote conduite à cet égard par le FMI et la Banque mondiale en vue de dégager des marges de manœuvre au niveau des politiques budgétaires pour le financement de l'infrastructure.

Nous appelons également la Banque à poursuivre ses efforts visant à assurer une plus grande coordination de ses interventions avec celles des autres donateurs et institutions financières et notamment la BAD qui assure, dans le cadre du NEPAD, le pilotage de la composante infrastructure en Afrique.

Une telle coordination devrait avoir pour but ultime d'appuyer les réformes des cadres réglementaires nécessaires au développement de l'infrastructure et de permettre de mobiliser davantage de ressources financières à cette fin en adoptant une approche pragmatique basée sur le développement de partenariats public-privé et sur les mécanismes de catalyse des ressources auprès du secteur privé.

3. Le renforcement de la voix et de la participation des pays en développement et en transition au niveau des institutions de Bretton Woods

Le renforcement de la participation effective des pays en développement et en transition à la prise de décision au sein des institutions de Bretton Woods et, particulièrement, sur les questions ayant des répercussions sur l'avenir de ces pays est de nature à créer le consensus nécessaire pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire.

Nous estimons qu'après plus de deux ans de discussions de cette question au sein de notre Comité, nous n'avons pu réaliser que peu de progrès, bien que des efforts louables aient été déployés au niveau essentiellement du renforcement des moyens logistiques et humains des Administrateurs représentant les pays en développement et en transition.

Nous convenons tous que sans une ferme volonté politique et une stratégie appropriée de communication et de sensibilisation de la part de toutes les parties concernées sur cette question importante, l'on ne pourra pas réussir à renforcer la démocratie au sein de nos deux institutions.

Le rapport établi par les Administrateurs de la Banque a présenté l'historique des discussions de cette question et un certain nombre d'options concernant, notamment, les mesures qui sont actuellement en instance de décision et celles nécessitant davantage de consensus.

Nous regrettons cependant que ce rapport n'ait pu recueillir l'adhésion de tous et notamment de ceux dont on veut renforcer la voix et que le consensus, encore plus souhaitable dans ce cas particulier n'ait pu être atteint.

A cet égard, nous appelons le FMI et la Banque à poursuivre leurs efforts en vue de permettre la mise en place rapide des mesures sur lesquelles un accord est déjà intervenu ou peut aisément être obtenu.

Ces efforts doivent, par la même occasion, porter sur la recherche d'un consensus sur les mesures structurelles notamment le rétablissement des voix de base à un niveau au moins équivalent à celui qui était en vigueur à la date de création du FMI, l'augmentation des parts d'adhésion, l'établissement de nouvelles majorités spéciales, l'augmentation sélective du capital et l'élargissement des Conseils d'Administration.

4. L'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et la soutenabilité à long terme de la dette

Nous sommes convaincus que la réalisation des objectifs du Millénaire reste également tributaire de la viabilité financière de ces pays qui ne doit pas être compromise ou altérée.

De ce fait, les efforts consentis par la Communauté internationale devraient s'inscrire dans le cadre d'une approche guidée par le souci de préserver la soutenabilité de la dette des pays en développement et, en particulier, des plus endettés d'entre eux, et de s'assurer que les ressources transférées à ces pays soient mises à leur disposition dans des termes et à des degrés de concessionnalité qui ne menacent pas leur viabilité à moyen et long terme.

Dans ce cadre, nous nous félicitons de la décision de proroger la date de clôture de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés jusqu'à fin 2006. Une telle prorogation, permettra, sans aucun doute, à un nombre plus important de pays à faible revenu et notamment ceux confrontés à des chocs externes d'atteindre leurs points de décision et d'achèvement et de bénéficier de l'allègement de leur dette.

Nous appuyons, par la même occasion, les efforts de la Banque, du Fonds et des autres partenaires de développement pour la mise en place d'un nouveau cadre d'évaluation de la soutenabilité de la dette des pays à faible revenu basé sur l'analyse systématique de la dynamique de leur endettement.

Une telle évaluation devrait, à notre sens, prendre en considération en plus des indicateurs qui déterminent le degré tolérable et supportable de la dette, d'autres facteurs qualitatifs en vue de donner un éclairage approprié à leurs stratégies de financement.

Nous estimons que les évaluations de l'efficacité des mesures de politique économique et des réformes institutionnelles devraient occuper une place centrale dans la mise en œuvre de ce nouveau cadre d'autant plus que ces évaluations ont montré leur pertinence dans l'analyse empirique de l'évolution de l'endettement des pays concernés.

Il est nécessaire également que la Banque et le Fonds veillent à assurer entre eux un haut niveau de collaboration ainsi qu'avec les créanciers et les pays concernés en vue d'une évaluation approfondie et régulière de la soutenabilité de la dette des pays à faible revenu en insérant une telle évaluation dans le cadre des politiques et pratiques opérationnelles existantes au sein des deux institutions.

Enfin, nous insistons sur le fait que le souci de maintenir la soutenabilité de la dette ne devrait pas se traduire par une réduction du volume de l'aide publique au développement mais au contraire par l'augmentation de sa concessionnalité et plus particulièrement de la part accordée sous forme de dons. Nous saluons à cet égard l'engagement récent du Royaume Uni de prendre en charge la part qui lui revient sur la dette multilatérale des pays engagés dans un processus de réforme économique et nous encourageons les autres pays donateurs à suivre son exemple.